



**DÉCLARATION LIMINAIRE
CTL 3 bis DU 29 MARS 2022
(re-convocation suite au boycott du CTL du 22 mars 2022)**

À l'ordre du jour de ce CTL figure les opérations de restructurations pour 2022. Vous connaissez déjà la position de la CGT Finances publiques 94 sur le NRP.

Des restructurations ont lieu à tout-va, au détriment des agents et du service public, et pendant ce temps :

- Le « quoi qu'il en coûte » accordé aux entreprises du CAC 40 s'est poursuivi, sans contrepartie fiscale, sociale ou environnementale. Sans oublier le CICE, les aides directes ou indirectes accordées à des entreprises qui choisissent les délocalisations ou les liquidations judiciaires grâce aux subventions publiques,
- Le point d'indice est toujours gelé. Et ce ne sont pas des primes de reconnaissance de l'engagement des agents, dans un contexte pré-électoral que l'on ne peut ignorer, qui pourront compenser la hausse du coût de la vie et la baisse du pouvoir d'achat.

Le 16 février dernier, la défenseure des droits, Madame Claire HEDON, a rendu un rapport sur la dématérialisation du service public. Et celui-ci est accablant.

Et ne nous faites pas valoir la mise en place des Espaces France Service. La Défenseure des droits constate dans son rapport qu'ils ne seront pas à même de compenser les ruptures de droit que connaîtront un nombre croissant d'usagers. Et que penser de la mise en place d'antenne, qui seront perenne jusqu'en 2026 ? Après cette date, que se passe-t-il ? L'incapacité d'accès à l'administration numérique n'est pas marginale, elle concerne des millions de personnes. L'usager qui ne maîtrise pas le numérique deviendra un citoyen de second rang. On le voit durant les campagnes IR. Les SIP accueillent toujours un grand nombre d'usagers, ce fut le cas même pendant la pandémie. Impôt.gouv ne répondra jamais à tous les citoyens.

À la suppression des services et la diminution des accueils physiques, s'ajoute la disparition des paiements en espèces à la DGFIP. La CGT Finances publiques 94 rappelle que les espèces concernent les paiements par les usagers mais aussi aux usagers. Qu'une entreprise privée refuse les espèces est une chose mais pour un service public appelé « Finances publiques », c'est inadmissible. D'autant que si nous revenons au rapport de la Défenseure des droits, à la question des exceptions juridiques aux obligations de paiement dématérialisé imposées par la réglementation, la garantie de l'existence d'une autre modalité de paiement que celles liées à la possession d'un compte bancaire était soulevée, la DGFIP a répondu par la privatisation d'une partie du recouvrement via le réseau des buralistes.

La CGT Finances publiques 94 dénonce donc une nouvelle fois le NRP, la dématérialisation à outrance de nos missions ainsi que la privatisation de celles-ci.

La CGT finances publiques 94 revendique :

- L'arrêt des restructurations prévues par le NRP,
- Un service public de qualité, de proximité et gratuit,
- L'arrêt de la privatisation de nos missions et le maintien de services de proximité et de pleine compétence,
- L'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement de tous les emplois vacants et un plan massif de recrutement de fonctionnaires,
- L'augmentation du point d'indice de 10 %
- L'abandon définitif du RIFSEEP.

Enfin, nous avons reçu hier la convocation pour le CTL du 12 avril prochain ayant à l'ordre du jour le fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail. Il semblerait que cette convocation soit erronée puisque ce point est indiqué pour information. Or, il est bien indiqué dans le protocole d'accord signé par les OS nationales le 22 octobre 2021 et dans la note du 04 novembre 2021, que ce CTL dédié doit permettre d'arrêter les projets retenus dans le cadre de ce fonds. Au cours de ce CTL, les organisations syndicales doivent se prononcer sur les projets retenus. Si aucun accord majoritaire des OS représentatives n'est trouvé, le budget est réalloué au profit des autres directions.

Ainsi, seul le vote peut permettre cet accord majoritaire. C'est donc bien les OS qui décideront des actions à financer. Nous souhaitons d'autant plus vous rappeler cette règle, puisqu'il aurait déjà été annoncé dans certains sites les projets qui seront pris en charge. Comment est-ce possible puisque les OS ne se sont pas prononcées et qu'elles sont décisionnaires ? Nous vous demandons donc une nouvelle convocation pour avis.